

Myriam Denis-Ledru

Présidente

Objet : Enquête publique complémentaire
Société Placoplatre à Cormeilles-en-Parisis

Monsieur le Maire,

Notre association, l'Association intercommunale de défense de la butte du Parisis (AIDBP), s'est donné pour mission de défendre l'intégrité de la butte du Parisis en empêchant toutes dégradations et nuisances.

C'est la raison pour laquelle elle a déposé un recours auprès du tribunal administratif de Pontoise contre les arrêtés du Préfet du Val d'Oise autorisant l'entreprise Saint-Gobain-Placoplatre à prolonger l'exploitation du gypse en ouvrant une nouvelle carrière souterraine sous la majeure partie de la butte. Nous avons dénoncé depuis 4 ans toutes les nuisances et dangers attachées à ce projet qui viendraient aggraver et prolonger considérablement les nuisances actuelles.

Le tribunal administratif statuant sur notre recours a estimé, en raison de l'importance des risques environnementaux engendrés et d'un conflit d'intérêt de l'autorité environnementale constituée, qu'il fallait réexaminer le projet. Il a demandé à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de donner un avis.

L'analyse de cet avis, qui reprend un grand nombre de nos inquiétudes, a amené le Préfet à ordonner l'organisation d'une enquête publique complémentaire. Celle-ci va avoir lieu à partir du 16 septembre dans les villes intéressées dont la vôtre et, dans l'arrêté organisant cette nouvelle enquête, le Préfet demande que les conseils municipaux, nouvellement élus, se prononcent sur le dossier mis à enquête publique.

Ce projet d'extension de l'exploitation de gypse en souterrain met en danger le patrimoine commun qu'est la butte du Parisis, espace boisé exceptionnel et essentiel à la qualité de vie des habitants. Il met aussi en danger les établissements recevant du public, les riverains habitant à 50 mètres seulement du périmètre, le fort de Cormeilles.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, la minimisation constante par la société Placoplatre des affaissements de plusieurs centimètres des terrains au-dessus de l'exploitation prévus dans les conclusions de la tierce expertise posent de nombreuses interrogations quant à l'avenir de la butte ainsi que de ses plus proches riverains. La MRAE a d'ailleurs elle-aussi soulevé ce problème. Nous citons la tierce expertise :

"1 à 2 cm de tassements en surface nous paraît un ordre de grandeur représentatif des déformations à attendre la / les 1ères année(s). Pour le long terme, c'est-à-dire après stabilisation définitive du fluage des piliers frettés par le remblai et, le cas échéant, relaxation des efforts des planches de toit sur le remblai, un ordre de grandeur de quelques centimètres de tassements en surface nous paraît réaliste"

PROJET D'EXPLOITATION SOUTERRAINE DE LA CARRIÈRE - TIERCE EXPERTISE DES ÉTUDES - BG - 22/01/ 2016

En attendant que votre conseil municipal se réunisse pour statuer sur les nouveaux éléments soumis à l'enquête complémentaire, nous tenons à vous indiquer que nous sommes à votre disposition pour vous apporter le point de vue des riverains que nous représentons.

Veillez croire, Monsieur le Maire, à notre considération distinguée.

Pour le conseil d'administration,
Myriam Denis-Ledru
Présidente de l'AIDBP